DERVAL INFOS

N°40

BIMENSUEL GRATUIT D'INFORMATIONS - 28 MARS 2025

Directeur de la publication, Dominique DAVID, Maire
Rédaction : Mairie de DERVAL
Service communication : 06.08.02.14.70 / communication.mairie@derval.fr
Tirage : 600 exemplaires - impression en mairie

Horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 18h
fermée le mardi de 13h30 à 14h30
et le samedi matin

02.40.07.70.11
www.derval.fr
contact@derval.fr

DANS LE RÉTRO

Echanges scolaires avec des élèves grecs - 10 mars

Carnaval de Derval - 14 mars

LES BRÈVES

Fermeture exceptionnelle :
Le Salon Souffle d'hair sera fermé pour congés du 6 au 14 Avril inclus.

Plats préparés de l'UNC Derval-Mouais : changement d'horaire
Les plats pourront être récupérés le samedi 12 avril à partir de 10h30 au lieu de 11h.

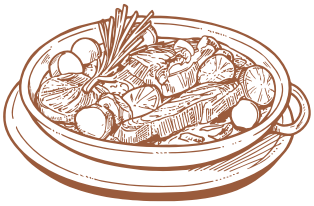

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

- le budget de la commune est proposé par Monsieur le Maire et voté par le Conseil Municipal
- dans les communes de 3 500 habitants et plus, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et du débat en découlant.

Compte de Gestion 2024 du Budget Principal

Le compte de gestion retraçant les écritures passées à la trésorerie au cours de l'année 2024, en tous points identiques au compte administratif, fait apparaître pour l'exercice 2024 :

En section de fonctionnement, un excédent de 962 213,48 € et un excédent de clôture à fin 2024 à 1 962 213,48 €.

En section d'investissement, un excédent de 461 720,53 € et un excédent de clôture à fin 2024 de 2 150 921,49 €.

Soit un résultat global de clôture à fin 2024 de 4 113 134,97 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Principal.

Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Assainissement

Le compte de gestion retraçant les écritures passées à la trésorerie au cours de l'année 2024, en tous points identiques au compte administratif, fait apparaître pour l'exercice 2024 :

- En section d'exploitation, un excédent de 33 702,30 € et un excédent de clôture à fin 2024 d'un montant de 73 702,30 €.
- En section d'investissement, un excédent de 80 179,89 € et un excédent de clôture à fin 2024 de 246 494,54 €.

Soit un excédent global de clôture à fin 2024 de 320 196,84 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Assainissement.

Compte Administratif 2024 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président, autre que Monsieur le Maire, pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2024 du Budget Principal qui est conforme au compte de gestion.

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 2 855 977,11 € et 3 818 190,59 €.

L'excédent de l'exercice est de 4 818 190,59 €. Le report à la fin de 2023 était de 1 000 000 €.

L'excédent de clôture est de 1 962 213,48 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 1 530 490,69 € et 1 992 211,22 €.

L'excédent de l'exercice est de 3 681 412,18 €. Le report à la fin de 2023 était de 1 689 200,96 €.

L'excédent de clôture est de 2 150 921,49 €.

Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président, autre que Monsieur le Maire, pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.
Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2024 du Budget Annexe Assainissement qui est conforme au compte de gestion.

Section d'Exploitation
Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 97 202 € et 130 904,30 €.
L'excédent de l'exercice est de 170 904,30 €. Le report à la fin de 2023 était de 40 000 €.
L'excédent de clôture est de 73 702,30 €.

Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 83 086,57 € et 163 266,46 €.
L'excédent de l'exercice est de 329 581,11 €. Le report à la fin de 2023 était de 166 314,65 €.
L'excédent de clôture est de 246 494,54 €.

Attribution des subventions pour l'année 2025

La commission « Vie Associative - Culture - Patrimoine » s'est réunie le 17 Février 2025 et propose l'attribution des subventions aux associations.
Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (22 pour, 1 abstention - Mme Le Bihan), d'approuver l'octroi des subventions, selon le montant proposé par les membres de la commission « Vie Associative - Culture - Patrimoine », soit 25 293 €.

Participation au paiement des fournitures scolaires en 2025

Suite à l'augmentation effectuée en 2023, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette année le montant de la participation de la commune pour le paiement des fournitures scolaires à la somme de 46,50 € par élève scolarisé à l'école publique « Le Tourniquet ».

Il est également proposé de maintenir cette participation à 46,50 € par élève, dont les parents habitent Derval et fréquentant le collège Saint-Joseph de Derval, l'école privée Sainte-Marie de Derval et le lycée Saint-Clair de Derval (jusqu'à la classe de 3ème incluse).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la participation de la commune au paiement des fournitures scolaires à 46,50 €, dans les conditions ci-dessus exposées.

Participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés à l'école publique de Derval

Il est proposé au Conseil Municipal de faire participer, pour l'année scolaire 2024/2025, les communes d'origine des élèves accueillis à l'école publique « Le Tourniquet », après accord préalable entre les deux collectivités, aux charges de fonctionnement de l'école, sur la base d'un coût annuel en 2024 d'un élève, soit :

- 507,69 € pour les enfants scolarisés en élémentaire
- 1 877,06 € pour les enfants scolarisés en maternelle

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés sur l'année scolaire 2024/2025 à l'école publique de Derval, selon les modalités ci-dessus.

Participation aux charges de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants de Derval dans les écoles situées à l'extérieur et pour le financement des charges de fonctionnement de l'école Sainte-Marie à Derval

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est proposé au Conseil Municipal de participer aux charges de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants de Derval dans les écoles situées à l'extérieur, sous réserve de l'accord préalable des Maires concernés et suivant un montant qui sera déterminé lors de cet accord et qui ne pourra pas être supérieur au coût de fonctionnement de l'école publique « Le Tourniquet » en 2023 (à l'exception des classes spécialisées), à savoir :

- 507,69 € pour les enfants scolarisés en élémentaire
- 1 877,06 € pour les enfants scolarisés en maternelle

Par ailleurs, le coût de la scolarisation par enfant ainsi fixé, servira de base au calcul du financement des charges de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2024/2025, conformément à ce qui avait été prévu lors de la délibération correspondante du 4 Septembre 2020.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la participation maximum aux charges de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants de Derval dans les écoles situées à l'extérieur pour l'année scolaire 2024/2025, selon les modalités ci-dessus et d'approuver l'usage de ce coût moyen, par enfant, pour le calcul de la participation de la com-

mune aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie à Derval, pour l'année scolaire 2024/2025.

Modification des modalités de numérotation de la voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la numérotation de la voirie doit être établie par un arrêté du Maire et non par une délibération. En conséquence, la Sous-Préfecture de de Châteaubriant - Ancenis sollicite le retrait de sept délibérations adoptées, en la matière, en 2024. Monsieur le Maire propose de retirer également la dernière délibération adoptée, en la matière, lors du précédent Conseil Municipal du 31 Janvier 2025.

Vu le courrier de la Sous-Préfecture du 4 Février 2025.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'abroger les délibérations suivantes : n°2024-03-29-033, n°2024-04-26-038, n°2024-06-28-044, n°2024-06-28-046, n°2024-09-06-048, n°2024-10-18-057 et de retirer les délibérations suivantes : n°2024-12-05-070 et n°2025-01-31-015.

Participation au déficit du service de restauration de l'école « La Pierre Bleue » à Nozay

La commune de Nozay sollicite la participation de la commune de Derval au déficit de fonctionnement du service de restauration scolaire pour les années 2022/2023 et 2023/2024. Le bilan de l'année fait ressortir un déficit de 3,02 € par repas sur l'année scolaire 2022/2023 et de 3,44 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Considérant que deux enfants de la commune ont été scolarisés en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire à l'école « La Pierre Bleue » sur l'année scolaire 2022/2023 et trois sur l'année scolaire 2023/2024, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 1 922,76 € à la commune de Nozay.

Le 4 Mai 2023, le Conseil Municipal avait voté une subvention de 927,48 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver une participation d'un montant 1 922,76 € au financement du déficit de fonctionnement du service de restauration scolaire de l'école « La Pierre Bleue » à Nozay, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Vente d'un délaissé de voirie au lieu-dit « Le Pigeon Blanc »

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section XA n° 72, située au lieu-dit « Le Pigeon Blanc », sollicite l'acquisition du délaissé de voirie bordant sa parcelle qui se trouve, de fait, englobé dans son jardin.

Considérant que l'amorce de voie publique, située au sud de la parcelle cadastrée section XA n°72 1 au lieu-dit « Le Pigeon Blanc », n'est plus utilisée pour la circulation, l'accès au champ situé derrière la maison au 1 au lieu-dit « 1 Le Pigeon Blanc » se trouvant plus au nord sur la parcelle cadastrée section XA n°35.

Considérant que cet emplacement constitue à ce titre un délaissé de voirie.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le déclassement du domaine public communal du délaissé de voirie situé au sud de la parcelle cadastrée section XA n° 72, la vente de ce délaissé, au prix de 0,27 €/m² H.T. ; les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acheteur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif à cette opération.

Questions diverses

Travaux :

- Mairie et salles « Bon Accueil » : le planning est bien suivi.
- Ombrières : les toilettes vont être installées.

Hôtel Provost : un maitre d'œuvre a été retenu. L'entreprise Paismain Maçonnerie a terminé les jardinières en pierre. La faïence sur le mur va être déposée, puis les plantations réalisées.

Propreté de l'espace public : des distributeurs de sacs pour déjections canines vont être installés.

Réseau d'eau pluviale au lieu-dit « La Bruère » : la commune lance des travaux pour redimensionner les ouvrages.

Choucas : une réunion a eu lieu avec d'autres communes de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval. À Derval, suite au recensement fait l'été dernier, plus de 20 000 € de dégâts agricoles ont été relevés. Ce montant est forcément sous-estimé, car toutes les personnes impactées ne sont pas venues faire une déclaration. Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval va adresser la synthèse des remontées faites par toutes les communes, à la Préfecture et à la Sous-Préfecture.

Conseil Municipal des Jeunes : les élections ont eu lieu les 7 et 8 Février dernier. Huit candidatures étaient présentées, mais peu de votants. L'équipe est au complet, avec un groupe de huit jeunes de l'école « Le Tourniquet », cinq jeunes de l'école « Sainte-Marie » et sept jeunes du collège « Saint-Joseph ».

Le festival des enfants a eu lieu le Samedi 1er Mars de 14 h à 19 h à la Halle de Béré ; l'organisation était gérée par la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval.

Carnaval des enfants : défilé à 17 h 30, le 14 Mars. L'organisation est gérée par l'Amicale Laïque « Le Tourniquet », l'A.P.E.L. de « Sainte-Marie » et du collège « Saint-Joseph ».

Restaurant scolaire : le montant de la demande de subvention sera plus faible cette année, au regard de la clôture de l'exercice 2024 qui est excédentaire.

L'ACTU DERVALAISE

Dispositif « Argent de poche » : viens nous aider pendant les vacances de printemps !

Les vacances de printemps approchent !
Si tu as entre 16 à 17 ans, que tu résides sur la commune de Derval et que tu veux faire tes premiers pas dans la vie active, ce dispositif est pour toi ! Tu participes ainsi à la vie et la mise en valeur de ta commune !

Une mission est proposée du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025, et il te faudra aider à la mise en place d'un événement sportif.
Pour cette mission, nous avons besoin de 2 jeunes.
Un contrat de participation liera la commune et le jeune. **Ce dernier recevra une indemnisation de 15€ par demi-journée de 4h00, dont 30 minutes de pause.**
Les jeunes de 16 et 17 ans intéressés par cette mission peuvent retirer un dossier de candidature à partir du vendredi 28 mars 2025 à l'accueil de la Mairie de Derval, ou en se rendant sur le site www.derval.fr et devront le retourner complété à la Mairie pour le vendredi 4 avril 2025 maximum.

Chasse aux œufs 2025

Le Conseil Municipal des Enfants de Jans, en partenariat avec les Conseils Municipaux des Jeunes de Derval, Marsac-sur-Don et Châteaubriant, vous proposent une chasse aux œufs. **Les enfants se réuniront au Champ Brezin de Jans, le samedi 19 avril de 15h30 à 16h30**, pour trouver des œufs de différentes couleurs, à échanger par la suite contre des chocolats. Les enfants du CMJ de Derval participeront à l'évènement.
Deux niveaux de difficulté sont prévus : 3-6 ans et 6-8 ans. De grosses pièces en chocolat sont également à gagner en retrouvant les œufs « spéciaux »... **N'oubliez pas de venir déguisé et avec un panier pour ramasser tous vos œufs !**
La chasse aux œufs s'adresse aux enfants de 3 à 8 ans. Ils doivent être accompagnés. **L'évènement est gratuit sur réservation au Guichet Unique : 02 40 28 88 89.**

Coupure d'eau potable programmée

Atlantic'eau réalise des travaux sur le réseau d'eau potable à Guémené-Penfao. Ils visent à sécuriser l'alimentation de Derval en eau. **Ces opérations entraineront une coupure d'eau programmée dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 avril 2025, de 21h à 6h. Elle touchera les communes de Pierric, Conquereuil, Derval et le village du Brossais à Guémené-Penfao.**
Saur, exploitant du service d'eau pour le compte d'atlantic'eau, enverra également un complément d'information par sms ou courriel 48h avant la coupure programmée à tous les riverains concernés ayant transmis leurs coordonnées.
Dans le cas où vous subiriez une coupure d'eau non programmée, Saur est l'unique interlocuteur à contacter au 02 44 68 20 00.

L'ACTU DES ASSOS

Derval Fit'Mouv : offre spéciale

Profitez du retour des beaux jours pour vous donner à fond dans votre activité physique ! A cette occasion, Derval Fit'Mouv vous propose une offre spéciale de 3 mois d'accès à la salle de musculation pour 60 €. Pour en bénéficier, contactez l'association soit sur place soit par mail à dervalfitmouv@gmail.com

SCNA Cup et soirée aligot les 19 & 20 avril

La SCNA Cup se profile à l'horizon… Chaque année, le SCNA organise cette grande compétition qui rassemble à Derval les équipes U12 de tous les clubs de France : AS Saint-Etienne, Lille OSC, LUSTVI, les Jeunes d'Erbray, etc., le tout dans une atmosphère de convivialité et d'esprit sportif.

Cette année, la SCNA Cup aura lieu le samedi 19 et le dimanche 20 avril 2025 au complexe sportif de Derval. Les 48 équipes en lice ont changé pour cette nouvelle édition. Découvrez-les, ainsi que les groupes de la SCNA Cup, sur la page Facebook « SCNA CUP ».

Nouveauté 2025 : le Sporting Club organise un grand repas aligot pendant la SCNA Cup !

Après une journée conviviale et festive aux terrains de foot, **poursuivez les réjouissances en soirée le samedi 19 avril sous les ombrières autour d'un bon repas à l'aligot.** Un repas savoureux mais surtout authentique car le SCNA accueillera sur place la coopérative fromagère Jeune Montagne qui sauvegarde et produit la Tome fraîche de l'Aubrac et l'Aligot depuis 1960. **Leurs traiteurs viendront des montagnes de l'Aubrac avec leurs produits du terroir pour préparer sous vos yeux l'aligot dégusté le soir même.** Enfin, Un DJ sera présent pour animer la soirée et en faire un moment inoubliable.

Vous pouvez réserver des repas adulte à 13 € et des repas enfant (-10 ans) à 6 € avec 2 menus au choix : Aligot/Saucisse ou Aligot/Kebab par mail à contact@scna-derval.fr

Une marche solidaire contre les violences faites aux femmes

L'association Au bonheur des F'âmes organise une marche solidaire pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes. Le départ du parcours (5km) est donné le dimanche 6 avril, 11h00 à Saint-Donatien. Enfin, un concert gratuit sera également prévu avec le groupe Amor.

La marche est ouverte à toute personne à partir de 12 ans au tarif de 5€. Deux possibilités pour s'inscrire : en ligne sur helloasso.com/associations/au-bonheur-des-f-ames ou sur place, le jour de la marche. Restauration et buvette prévues.

Concours de palets

Un concours de palets en doublette (4 palets par joueur) aura lieu le samedi 29 mars aux Ombrières (près du stade). Il est organisé par des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie dans le but de financer un voyage scolaire.

Rendez-vous à partir de 11h30 pour les inscriptions au coût de 5 € par joueur. Vous pouvez aussi vous inscrire par mail à **concours.palets.derval@gmail.com**.

Le tournoi débutera à 12h30. Un petit tournoi pour les enfants (9 - 14 ans) est prévu en parallèle du concours. Buvette et restauration sur place.

L'ÉTAT-CIVIL

Mila DANIEL, née à Nantes le 3 mars 2025
Elior AMOSSÉ CADO, né à Rennes le 19 mars 2025

Alice GUERIN, née LEPAGE, décédée le 16 mars 2025

L'AGENDA DERVALAIS

Quoi ?	Qui ?	Quand ?	Où ?
Conseil municipal	Conseil municipal	Vendredi 28 mars 20h00	Mairie
Portes ouvertes	Lycée Saint-Clair	Samedi 29 mars 9h - 12h	Lycée Saint-Clair 29 rue de Rennes
Concours de palets	Parents d'élève de l'école Sainte-Marie	Samedi 29 mars 12h30	Les Ombrières (près du Stade)
Rallye historique	Rallye Historique	Samedi 29 et dimanche 30 mars	Derval
Marche solidaire	Au bonheur des F'âmes	Dimanche 6 avril	Maison Saint-Donatien La Haye, Derval
SCNA CUP et soirée Aligot	SCNA	Samedi 19 & dimanche 20 avril	Terrains de football

Plus d'infos : www.derval.fr et suivez-nous sur Facebook
Prochain numéro : 11 avril 2025